



Resiliation mutuelle sante

Par **chacha2016**, le **28/01/2016** à **23:06**

Bonjour

Ai-je le droit de résilier ma mutuelle santé au motif que mon immatriculation a l'assurance maladie n'est toujours pas validée au bout de 6 mois ?

Merci

Par **miyako**, le **30/01/2016** à **22:18**

Bonsoir,

Ce n'est malheureusement pas une cause de résiliation anticipée, sauf accord de votre mutuelle. Contactez les et voyez avec eux.

L'immatriculation à la sécurité sociale est une formalité simple et rapide à condition que vous soyez en situation régulière en France.

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **chacha2016**, le **01/02/2016** à **10:35**

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

Même en étant en situation tout a fait régulière en France, l'immatriculation a la CPAM ne semble pas toujours être une formalité simple et rapide !!!

Bien a vous